



Commune de  
**Hobscheid**

**Heures d'ouverture  
bureau communal**

Du lundi au vendredi de 8.00 à  
12.00 heures et de 13.00 à  
17.00 heures  
sauf  
Lundi, guichet ouvert jusqu'à  
19.00 heures

Mercredi après-midi: guichet  
fermé au public

Hobscheid, petit bureau près du  
bureau de Poste, ouvert tous les  
mercredis de 10.30 h à 12.00 h

**Öffnungszeiten**

**Gemeinde:**

Montags bis Freitags von 8.00-  
12 Uhr und von 13.00-17.00 Uhr  
ausser

Montags, Schalter bis 19.00 Uhr  
geöffnet

Mittwoch nachmittags ist der  
Schalter geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeinde-  
saal bei der Post, Mittwochs von  
10.30-12.00 Uhr geöffnet

**Téléphone de  
l'Administration Communale:**

**Telefon  
Gemeindeverwaltung:**

39.01.33 - 1

Fax: 39.01.33 - 33

**Place Denn  
L-8465 Eischen**

**Email:**  
commune@hobscheid.lu

**Internet:**  
www.eischen.lu  
www.hobscheid.lu

**Permanence du Service Tech-  
nique en dehors des heures  
d'ouverture normales:**

**Bereitschaftsdienst des Tech-  
nischen Dienstes außerhalb  
der normalen Öffnungszeiten:**

39.01.33 - 40  
24h sur 24 - 7 jours sur 7

# BULLETIN COMMUNAL

AOÛT 2011

## Dans ce numéro:

- Conseil Communal du 03 mars 2011
- Conseil Communal du 10 mai 2011
- Photos des événements récents dans la commune
- Organisation Scolaire 2011-2012

## Retrouvez toutes les informations relatives à **l'Organisation Scolaire 2011-2012**



### Nouvelle crèche à Hobscheid

## Permanence du Collège Echevinal

**Les rendez-vous avec le Collège des bourgmestre et échevins, ou bien le  
bourgmestre, sont organisés les lundis après-midi.**

**Veuillez contacter le secrétariat communal: 39 01 33-1, secretariat@hobscheid.lu**

## Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre, N. SCHORTGEN et F. BOHLER, échevins, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMANN, conseillers, P. REISER, secrétaire

## Questions au Collège Echevinal / Communications

Le bourgmestre répond, au nom du collège échevinal, aux questions des conseillers sur des sujets divers et informe le conseil sur certains points d'actualité.

## Enseignement fondamental - Approbation du -PRS- Plan de Réussite Scolaire

Le Conseil Communal, après avoir entendu les explications du personnel enseignant, représenté par M Peter Steve (groupe de travail «PRS») et Mlle Müller Tania (présidente du comité d'école) au sujet du Plan de Réussite Scolaire (PRS), approuve celui-ci à l'unanimité. A noter que le prédit document, qui comporte des buts aussi bien de nature pédagogique que sociaux, a été au préalable avisé favorablement par les différents partenaires de l'école fondamentale (commission scolaire, représentants des parents et l'inspecteur scolaire) ainsi que le service étatique compétent.

## Modification du règlement communal sur la circulation - Ajoute Emplacement pour taxis

Dans le contexte de la création de la Place centrale du village et le réaménagement du parking du centre polyvalent à Hobscheid, le conseil communal, à l'unanimité des voix, décide de créer une place réservée au stationnement de taxis.

## Transactions immobilières - Approbation d'un compromis de vente (acquisition par commune, terrain boisé)

Le Conseil Communal approuve un compromis de vente avec Monsieur Gaston Weber au sujet d'un terrain boisé avoisinant des propriétés communales, d'une contenance de 13,30 ares au montant de 40€ l'are, soit au montant total de 532€, sur base d'une estimation faite par le préposé forestier du triage.

## Subventions à des associations

Tout comme les années précédentes, le conseil, afin de soutenir les projets pour jeunes, a décidé d'octroyer un subside extraordinaire de 125€ au club de football locale Alliance Aischdall pour l'organisation de son 17<sup>e</sup> tournoi pour jeunes qui a eu lieu les 29 avril et 30 avril 2011.

Les associations pour aveugles et malvoyants «Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung» et «La Canne Blanche» ont introduit, à l'instar des années passées, une demande de subside commune. Le conseil communal leur accorde un subside de 25€.

## Titres de recette

Le Conseil Communal signe 15 titres pour un montant total approximatif de 725.000€ se composant pour la majeure partie de recettes de taxes communales proprement dites comme p.ex. quittance «eau, canalisation, poubelles et chiens» (+/- 325.000€) ainsi que de la liquidation de l'aide dite du «pacte logement» (+/- 340.000€).

## Nouveau PAG de la commune (approbation d'un contrat d'ingénieur)

Comme les communes ont été appelées à procéder à la refonte de leur Plan d'Aménagement Général (PAG), le conseil approuve le contrat d'ingénieurs signé entre le collège échevinal et le bureau d'ingénieurs Luxplan SA de Capellen pour l'élaboration du nouveau PAG de la commune (projet d'aménagement général).

Dans une première phase, le prédit bureau procède à une analyse de l'état des lieux (tissu urbain, anciens lotissements, impact sur la nature,...) avant de s'occuper de projections dans le futur.

## Définition des zones de protection pour les captages de sources (approbation d'un contrat d'ingénieur)

Dans le même contexte le conseil approuve unanimement un contrat d'ingénieurs signé entre le collège échevinal et le bureau d'ingénieurs GeoConseils de Capellen pour la définition des zones de protection pour les captages de sources.

Les conclusions de cette étude seront également intégrées dans le nouveau PAG de la commune, en cours d'élaboration.

## Création d'un poste d'ouvrier communal supplémentaire

Au vu de l'évolution démographique de la commune au courant de la dernière décennie, avec un accroissement de la population de 20,71% (en 2000: 2.588 habitants contre 3.124 en 2010), et de l'augmentation en parallèle des tâches du service technique communal, le conseil communal décide unanimement de créer un 12<sup>e</sup> poste d'ouvrier communal au service technique de la commune.

## Création d'un poste d'ouvrier communal supplémentaire (tâche en relation avec une location d'un appartement de la commune)

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école centrale «Vir Wëller», il a été décidé d'intégrer un appartement de service dans le bâtiment afin de ne pas laisser désert l'immeuble pendant les périodes de non occupation (vacances, nuits, week-ends,...).

Etant donné que l'occupation du logement est étroitement liée à une mission de supervision du site, il y a lieu de régler la relation entre la commune et l'occupant moyennant un contrat de travail.

## Conseil Communal du 03 mars 2011 (extraits)

Dans ce contexte, le conseil communal a procédé à la création d'un poste de travail sous le statut de l'ouvrier communal à raison d'une tâche de 10%.

Les tâches de l'occupant du logement consistent notamment à assurer une certaine supervision du site, les nuits et les weekends, de s'assurer de la fermeture du bâtiment en soirée, etc., ..., et de façon générale, veiller à la propreté, tranquillité sur le site et le cas échéant intervenir ou faire intervenir les services compétents.

### Occupation d'étudiants pendant les vacances estivales 2011

A l'instar des années antérieures, le conseil décide d'engager 6 étudiants à occuper au Service Technique Communal pendant les vacances d'été 2011.

### Remplacement du rédacteur communal en congé parental (jusqu'au 31.12.2011)

Pour le remplacement d'un congé parental de 50% jusqu'au 31.12.2011, le conseil approuve unanimement le contrat de travail à durée déterminée conclu entre le collège échevinal et Monsieur Pierre Hoffmann.

### Cartographie nationale des zones inondables et des risques d'inondation - avis du Conseil Communal

Dans le cadre de l'élaboration d'une cartographie des zones à risques d'inondation, le conseil est appelé à s'exprimer quant aux cartes lui soumis et documentant certains scénarios sur le territoire de la commune. Le conseil n'a pas de remarques de principe à formuler, constate cependant que les plans ne reflètent pas entièrement la réalité actuelle sur le terrain, notamment en ce qui concerne le centre du village d'Eischen où des mesures « anti-crues » ont été réalisées au cours des dernières années.

## Annuaire de la commune de Hobscheid



COMMUNE DE HOBSCHIED  
HOBSCHIED-EISCHEN

## ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOBSCHIED

Place Denn - L-8465 Eischen

[www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu)

Standard téléphonique: 39 01 33-1

Fax: 39 01 33-33

E-mail: [commune@hobscheid.lu](mailto:commune@hobscheid.lu)

### Collège Échevinal:

Serge Hoffmann, Bourgmestre 39 01 33-1  
Norbert Schortgen, Échevin  
Fernand Bohler, Échevin

### Population, Etat civil et Indigénat: Fax: 39 01 33-33

Erny Scholer 39 01 33-20  
Viviane Philippe 39 01 33-23  
Edmée Gilles 39 01 33-23  
Permanence (Etat Civil) 39 01 33-40

### Secrétariat: Fax: 39 01 33-31

Paul Reiser, Secrétaire Communal 39 01 33-28  
Pir Krier 39 01 33-25

### Recette: Fax: 39 01 33-33

Nico Bontemps, Receveur Communal 39 01 33-29  
Milly Hermann 39 01 33-24

### Service technique: Fax: 39 01 33-31

Florent Schmit 39 01 33-22  
Permanence Service technique 39 01 33-40

### Autres numéros utiles:

Jean Stoops, Préposé forestier 621 202 101  
Office Social Régional Steinfort 26 30 56 38  
Curé +32 632 401 95  
Police, 48 rte d'Arlon (L-8410 Steinfort) 24 43 42 00 / 113  
Ambulance, Pompiers 112

### Bâtiments communaux Hobscheid:

Centre Scolaire Hobscheid:  
• Précoce 26 30 98-21  
• Préscolaire 26 30 98-20  
• Maison Relais 26 30 98-22  
2b, Henneschtgaas L-8373 Hobscheid  
Centre Polyvalent: 39 99 51  
24a, Grand-Rue L-8372 Hobscheid  
Salle Union: 26 10 86 56  
Grand Rue L-8372 Hobscheid  
Terrain de Football (Buvette): 39 00 99

### Bâtiments communaux Eischen:

Ecole Centrale Eischen:  
• Primaire 27 39 66-1  
• Maison Relais 27 39 66-23/26  
• Concierge 27 39 66-27  
19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen  
Centre Sportif Eischen: 39 01 12  
1a, rue de la Gare L-8471 Eischen  
Service Technique: 39 84 14  
1b, rue de la Gare L-8471 Eischen  
Service d'Incendie: 39 00 25  
1c, rue de la Gare L-8471 Eischen  
Ancien Presbytère (Annexe Mairie): 26 10 86 40  
rue de l'École L-8471 Eischen  
Terrain de Football (Buvette): 39 00 78

Heures d'ouverture  
bureau communal  
Lundi  
de 8.00 à 12.00 et  
de 13.00 à 19.00 heures

Mardi, jeudi et vendredi  
de 8.00 à 12.00 et  
de 13.00 à 17.00 heures

Mercredi  
de 8.00 à 12.00  
après-midi: guichet fermé

## Anwesend:

S. HOFFMANN, Bürgermeister, N. SCHORTGEN und F. BOHLER, Schöffen, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMANN, Räte, P. REISER, Sekretär

## Fragen an den Schöffenrat / Mitteilungen

Der Bürgermeister beantwortet im Namen des Schöffenkollegiums die Fragen der Gemeinderäte zu unterschiedlichen Themen und gibt Informationen zu den laufenden Arbeiten und Vorhaben der Gemeinde.

## Grundschule: PRS - Plan de Réussite Scolaire

Nachdem der Gemeinderat die Erklärungen der Lehrkräfte, vertreten durch Herrn Peter Steve (Arbeitsgruppe « PRS ») und Fräulein Muller Tania (Präsidentin des Schulkomitees), betreffend den schulischen Erfolgsplan (PRS) zur Kenntnis genommen hat, wird dieser einstimmig angenommen.

Man beachte, dass dieses Dokument (welches pädagogische sowie soziale Ziele hat) zuerst von den verschiedenen Partnern der Grundschule (Schulkomitee, Elternvereinigung und des Schulinspektors) sowie von der zuständigen Staatsbehörde positiv bewertet worden ist.

## Änderung der kommunalen Verordnung über den Verkehr. Ergänzung : Stellplatz für Taxis

Im Rahmen der Schaffung des Zentralplatzes des Dorfes und der Neugestaltung des Parkplatzes vom Centre Polyvalent in Hobscheid, hat der Gemeinderat einstimmig beschlossen, einen Parkplatz für Taxis zu genehmigen.

## Immobilien Transaktionen : Zustimmung eines Kaufvertrages (Kauf eines Waldes)

Der Gemeinderat genehmigt einen Kaufvertrag mit Herrn Gaston Weber hinsichtlich eines bewaldeten Geländes angrenzend an kommunale Güter mit einer Größe von 13.30 Ar zum Preis von 40€/Ar (Summe von 532€) aufgrund einer Einschätzung des Försters.

## Vereinssubsidien

Genau wie in vorigen Jahren, hat der Rat beschlossen (im Sinne der Unterstützung von Jugendprojekten), eine außergewöhnliche finanzielle Hilfe von 125€ an den lokalen Fußballverein Alliance-Aischdall zu verleihen. Dies für die Organisation ihres 17ten Turniers für Jugendliche, welches am 29. und 30. April stattgefunden hat.

Die Vereinigung für Blinde und sehgeschädigte Personen „Fondation Lëtzebuerger Blanneverenegung“ und „La Canne Blanche“ haben wie in vergangenen Jahre einen gemeinsamen Antrag der finanziellen Unterstützung eingereicht. Der Gemeinderat gewährt ihnen eine finanzielle Unterstützung von 25€.

## Einnahmen

Der Gemeinderat unterschreibt Einnahmen in Höhe von 725.000€, hauptsächlich bestehend aus Kommunalsteuern (Wasser, Kanalisation, Müllabfuhr und Hunde ± 325.000€) und der Auszahlung vom Staat des „Pacte Logement“ (± 340.000€)

## Neuer PAG der Gemeinde (Genehmigung eines Ingenieurvertrages)

Da die Gemeinden dazu aufgefordert worden sind, ihren allgemeinen Bebauungsplan (PAG) neu auszuarbeiten, genehmigt der Gemeinderat einen Ingenieursvertrag, der zwischen dem Schöffenkollegium und dem Ingenieurbüro Luxplan SA aus Capellen unterzeichnet wurde.

In einer ersten Phase wird das besagte Büro eine Bestandsaufnahme durchführen (Bebauungsdichte, alte Siedlungen, Auswirkung auf die Natur), bevor sie sich mit den Zukunftsplänen befassen wird.

## Definition der Quellenschutzgebiete (Genehmigung eines Ingenieurvertrages)

Im dem selben Rahmen genehmigt der Rat einstimmig einen Ingenieursvertrag, der zwischen dem Schöffenkollegium und dem Ingenieurbüro GeoConseils aus Capellen unterzeichnet wurde. Die Schlussfolgerungen dieser Studie werden ebenfalls ins neue PAG der Gemeinde integriert.

## Schaffung eines zusätzlichen kommunalen Posten eines Arbeiters

Angesichts der Bevölkerungsentwicklung der Gemeinde im Verlauf des letzten Jahrzehnts mit einer Zunahme der Bevölkerung von 20,71% (im Jahre 2000: 2.588 Einwohner gegen 3.124 im Jahre 2010) und von der immer komplexeren Aufgaben des kommunalen technischen Dienstes, beschließt der Gemeinderat einstimmig, einen 12. kommunalen Posten im technischen Dienst der Gemeinde zu schaffen.

## Schaffung eines zusätzlichen kommunalen Posten eines Arbeiters (Aufgaben in Verbindung mit der Vermietung der Dienstwohnung in der zentralen Schule in Eischen)

Im Rahmen der Fertigstellung der neuen zentralen Schule „Vir Wëller“ ist beschlossen worden, eine Dienstwohnung ins Gebäude zu integrieren, damit das Gebäude am Abend, Wochenende oder Ferien nicht leersteht.

Da die Besetzung der Wohnung eng mit einer Überwachungsaufgabe des Standortes in Zusammenhang steht, wird das Verhältnis zwischen Gemeinde und Mieters mittels Arbeitsvertrag reguliert.

In diesem Zusammenhang hat der Gemeinderat einen Arbeitsplatz unter dem Statut des kommunalen Arbeiters in der Größenordnung einer Aufgabe von 10% geschaffen.

Die Aufgaben des Mieters der Wohnung bestehen darin, eine gewisse Überwachung des Standortes in den Nächten und



## Gemeinderat vom 3. März 2011 (Auszüge)

Wochenenden zu gewährleisten, sich von der Schließung des Gebäudes am Abend zu vergewissern, auf die Sauberkeit und Ruhe auf dem Standort zu achten und gegebenenfalls die zuständigen Dienststellen zu benachrichtigen oder benachrichtigen zu lassen.

### Studentenbeschäftigung während der Sommerferien 2011

Sowie in vergangenen Jahren, beschließt der Gemeinderat 6 Studenten während der Sommerferien 2011 im kommunalen technischen Dienst einzustellen.

### Das Ersetzen des "rédacteur communal" während dem Elternurlaub (bis zum 31.12.2011)

Für das Ersetzen eines Elternurlaubs (50%) bis zum 31.12.2011, genehmigt der Gemeinderat einstimmig einen

Arbeitsvertrag zwischen dem Schöffenrat und Herrn Pierre Hoffmann.

### Nationale Kartographie der Überschwemmungsgebiete und Überschwemmungsrisiken – Stellungnahme des Gemeinderates

Im Rahmen der Ausarbeitung einer Kartographie der Überschwemmungsgebiete, wird der Rat gebeten sich über die Karten und Szenarien auszusprechen.

Der Rat hat keine Grundsatzbemerkungen zu formulieren, stellt jedoch fest, dass die Pläne nicht zu 100% die derzeitige Wirklichkeit vor Ort wiedergeben, insbesondere da im Laufe der letzten Jahre im Zentrum von Eischen verschiedene Überschwemmungs-Schutzmaßnahmen verwirklicht worden sind.

## Concours « Schéin Dierfer a Stied »

### La commune de Hobscheid, lauréate du concours « Schéin Dierfer a Stied 2010 ».

En 2010, le concours «Villes et villages fleuris», organisé par le ministère du Tourisme, a eu lieu entre autres dans la région ouest.

Sur proposition du jury institué par le ministère du Tourisme, notre commune s'est vue attribuer un prix pour l'aménagement des aires publiques, ainsi qu'un prix spécial accordé par la fédération des horticulteurs pour les arrangements de fleurs.

La remise des prix a été faite le vendredi 25 mars 2011, en présence de Madame la Ministre Françoise Hetto-Gaasch.



## Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre, N. SCHORTGEN et F. BOHLER, échevins, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMANN, conseillers, P. REISER, secrétaire

## Adhésion de la commune de Hobscheid à la plate-forme nationale des communes contre l'énergie nucléaire

Après les récents événements au Japon sur le site et aux alentours de la centrale nucléaire de Fukushima Dai-Ichi, un appel a été lancé aux communes afin de se rassembler en une plate-forme nationale des communes contre le nucléaire. A l'unanimité, le conseil communal décide d'adhérer à la pré-dite initiative.

Il est précisé que l'administration communale a, elle-même fait des efforts non négligeables en matière de politique énergétique durable lors de la réalisation des projets de construction des dernières années, notamment dans le cadre de la construction de la nouvelle école centrale pour l'enseignement primaire (basse énergie, chauffage à copeaux de bois) et Maison Relais pour enfants non scolarisés (construction passive, chauffage par pompe à chaleur et production d'eau chaude par énergie solaire).

Dans le même esprit, le conseil communal décide à l'unanimité de recourir dorénavant exclusivement au produit « Nova Naturstrom » d'Envos pour l'ensemble des infrastructures communales, y compris l'éclairage public. Le Nova Naturstrom est composé à 100% d'énergies renouvelables (eau et vent).

## PROJET D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2012 de l'Ecole Fondamentale de la commune

Le Conseil Communal vote à l'unanimité le projet d'organisation lui soumis (voir partie intégralement voué à ce point dans la suite du bulletin).

A partir de la rentrée 2011-2012, l'accueil de tous les enfants sera assuré de 07.00h à 19.00h afin d'encore mieux concilier la vie professionnelle et privée (crèche, maison relais pré-coce/préscolaire, maison relais primaire).

## Approbation d'une convention en relation avec un projet d'aménagement particulier (PAP) à Hobscheid, «Béinertchen 2»

Le conseil communal approuve unanimement une convention signée entre le collège échevinal et le lotisseur Hoffmann-Kayser Marcel SCI de Hobscheid, en vue de réaliser le PAP «Béinertchen 2» à Hobscheid.

## Fixation des taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial pour l'année 2012

Comme chaque année, le conseil communal est appelé à déterminer les taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année suivante.

A l'unanimité des voix, le conseil décide de laisser inchangé les prédits taux afin de ne pas enchérir les charges des habitants et des entreprises de notre commune.

Les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour 2012 se présentent dès lors comme suit :

Taux A (Propriétés agricoles): 300%,

Taux B1 (Construct. industrielles ou commerciales) : 445%,

Taux B2 (Constructions à usage mixte) : 300%,

Taux B3 (Constructions à autre usage) : 160%,

Taux B4 (Maisons unifamiliales, maisons de rapport): 160%,

Taux B5 (Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation): 300%,

Taux B6 (Terrains à bâtir à des fins d'habitation) : 300%,

Le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial communal d'après le bénéfice d'exploitation est maintenu pour 2012, à 300%.

## Subventions extraordinaires

### - Union des Apiculteurs du canton de Capellen

Le Conseil Communal, à l'instar des années précédentes accorde à l'Union des Apiculteurs du canton de Capellen, un subside de 25€.

### - Harmonie Hobscheid – Acquisition d'uniformes

Suite à l'acquisition par l'Harmonie Hobscheid d'uniformes supplémentaires, un subside de 336,95€ lui est attribué (20% du prix d'acquisition).

## Titres de recette

Le Conseil Communal approuve 58 titres pour un montant total de 1.777.876,53€, dont approximativement 1.400.000€ en recettes étatiques (solde de l'impôt commercial et dotation de l'Etat).

## Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2010

Afin de pouvoir clôturer l'exercice 2010, le conseil communal, approuve l'état des recettes restant à recouvrer au montant de 64.809,91€ et une décharge (montants impossible à recouvrer) de 458,27€.

Il autorise le collège échevinal de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent sous la rubrique afférente.

## Vente aux enchères d'un terrain communal – Approbation de l'acte

Comme décidé dans une séance antérieure, la commune a vendu une parcelle de terrain communal à Hobscheid, rue du Neuort par vente aux enchères procédée, en date du 05 mai 2011 au montant de 265.000€. Le projet d'acte est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

## Décompte – Travaux de Réaménagement du CR108, rue de Steinfort à Eischen

Le Conseil Communal, approuve le décompte présenté par le collège échevinal ayant trait aux travaux de réaménagement du CR108, rue de Steinfort à Eischen au montant de 571.710,92€. Il s'agit de la seule part communale. S'y ajoute le coût des travaux financés par l'Etat.

## Office Social de la commune de Hobscheid - Approbation des comptes de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010

Le Conseil Communal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'Office Social de la commune de Hobscheid des exercices 2008, 2009 et 2010.

## Anwesend:

S. HOFFMANN, Bürgermeister, N. SCHORTGEN und F. BOHLER, Schöffen, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMAN, Räte, P. REISER, Sekretär

## Beitritt der Gemeinde Hobscheid in die nationale Plattform der Gemeinden gegen die Kernenergie

Nach den jüngsten Ereignissen in Japan in Zusammenhang mit dem Kernkraftwerk von Fukushima Dai-Ichi, sind die Gemeinden gefragt worden, einer nationalen Plattform gegen die Kernenergie beizutreten. Dieser Beitritt wird einstimmig vom Gemeinderat angenommen.

Es wird betont, dass die Gemeindeverwaltung große Anstrengung hinsichtlich dauerhafter Energiepolitik bei der Verwirklichung ihrer Bauprojekte der letzten Jahre gezeigt hat. Dies insbesondere beim Bau der neuen zentralen Primärschule (Niedrig-Energie-Bau, Heizung mit Holzspänen) und der Kinderkrippe (passive Bauweise, Heizung durch Wärmepumpe und Warmwasserproduktion durch Sonnenenergie).

Im gleichem Sinne, beschließt der Gemeinderat einstimmig, von jetzt an ausschließlich auf das Produkt „Nova Naturstrom“ von Enovos zurück zu greifen, dies für alle kommunalen Infrastrukturen und die öffentliche Beleuchtung. Nova Naturstrom ist zu 100% aus erneuerbaren Energien (Wasser und Wind) zusammengesetzt.

## Entwurf zur Schulorganisation 2011-2012 der Grundschule der Gemeinde

Der Gemeinderat nimmt einstimmig den ihm unterbreiteten Entwurf der Schulorganisation an (siehe den Teil der Schulorganisation in diesem Gemeindebericht).

Ab der Einschulung 2011-2012, wird der Empfang von allen Kindern von 7.00 Uhr bis 19.00 Uhr in der Maison Relais gesichert, um das berufliche und private Leben der Eltern noch besser in Einklang bringen zu können (Kinderkrippe / Früh- und Vorschule und Primärschule "Maison Relais").

## Genehmigung eines Übereinkommens in Bezug auf ein « projet d'aménagement particulier » (PAP) in Hobscheid, « Béinertchen 2 »

Der Gemeinderat nimmt einstimmig ein Übereinkommen an, das zwischen dem Schöffenkollegium und dem Bauherrn Hoffmann-Kayser Marcel SCI aus Hobscheid unterzeichnet wurde, um den PAP „Béinertchen 2“ in Hobscheid zu verwirklichen.

## Festlegung der Hebesätze bezüglich der Gewerbe- und Grundsteuer für das Jahr 2012

Wie jedes Jahr, muss der Gemeinderat die Hebesätze der Gewerbe- und Grundsteuer für das folgende Jahr bestimmen. Einstimmig beschließt der Rat, diese unverändert zu belassen, damit sie nicht zu Lasten der Einwohner und der Unternehmen unserer Gemeinde fallen.

Die Hebesätze der Grundsteuer für 2012 sind wie folgt:

Satz A (Landwirtschaftliche Güter): 300%

Satz B1 (industrielle und kommerzielle Bauten) : 445%

Satz B2 (Konstruktion für gemischten Gebrauch) : 300%

Satz B3 (Konstruktionen für anderen Gebrauch): 160%,

Satz B4 (Einfamilienhäuser, Mehrfamilienhäuser): 160%,

Satz B5 (nicht bebaute Grundstücke, andere als

Bauplätze): 300%,

Satz B6 (Bauplätze zum Zweck von Wohnungen): 300%,

Der Hebesatz hinsichtlich kommunaler Gewerbesteuer bleibt für 2012 bei 300%.

## Außergewöhnliche Subsidien

### - Vereinigung der Imker des Kantons Capellen

Der Gemeinderat genehmigt wie in vergangenen Jahren einen Antrag zur finanziellen Unterstützung der Imkervereinigung des Kantons Capellen (25€).

### - Harmonie Hobscheid – Kauf von Uniformen

Die Harmonie Hobscheid erhält eine Unterstützung von 336,95€ (20% des Einkaufspreises von neuen Uniformen).

## Einnahmen

Der Gemeinderat unterschreibt 58 Einnahmen in Höhe von 1.777.876,53€. 1.400.000€ kommen von Staat (Gewerbesteuer und Dotationen).

## Restantenetat 2010

Um das Jahr 2010 abschließen zu können, nimmt der Gemeinderat den Bestand der noch aufstehenden Einnahmen an (in Höhe von 64.809,91€), sowie Entlastungen (unmöglich einzutreibende Beträge) in Höhe von 458,27€.

Der Rat erlaubt dem Schöffenrat, die jeweiligen Schuldner juristisch zu verfolgen.

## Versteigerung eines kommunalen Grundstückes – Annahme des Verkaufsvertrages

Wie in einer früheren Sitzung beschlossen, hat die Gemeinde eine Parzelle des kommunalen Grundstückes in Hobscheid, rue du Neuort, durch eine vorhergegangene Versteigerung vom 5. Mai 2011 zu einem Betrag von 265.000€ verkauft. Das Projekt des Verkaufsvertrages wird einstimmig durch den Gemeinderat angenommen.

## Schluss-Abrechnung: Arbeiten zur Erneuerung der CR108, rue de Steinfort in Eischen.

Der Gemeinderat genehmigt die vom Schöffenrat vorgebrachte Abrechnung sich beziehend auf die Arbeiten zur Neugestaltung der CR 108, rue de Steinfort in Eischen (571.710,92€). Hier handelt es sich um den kommunalen Anteil. Dazu kommen die Kosten der Arbeiten, die vom Staat finanziert wurden.

## Sozialamt der Gemeinde Hobscheid: Zustimmung der Haushaltsabrechnung der Jahre 2008, 2009 und 2010

Der Gemeinderat nimmt einstimmig die Haushaltsabrechnung des Sozialamtes der Gemeinde Hobscheid der Jahre 2008, 2009 und 2010 an.



# Maison Relais pour enfants non scolarisés (Crèche)

## Fête du bouquet (04.03.2011)



Maître de l'ouvrage : Administration communale de Hobscheid  
Architecte: Bureau Thierry NOBEN  
Génie technique: ICB, ing. Statique; COCERT, ing. énergétique

Administration (cuisine de distribution, bureaux, vestiaires, ...)	110 m <sup>2</sup>
Séjour « Grands », avec kitchenette, sanitaires et dortoirs	130 m <sup>2</sup>
Séjour « Petits », avec kitchenette, sanitaires et dortoirs	130 m <sup>2</sup>

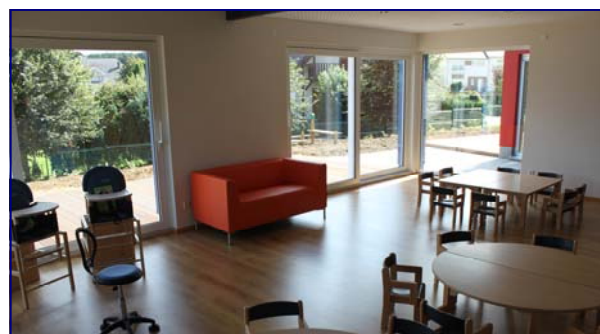
Construction de type « passive » en bois, avec chauffage par pompe à chaleur, installation photovoltaïque

Capacité : 40 enfants, de 0 à 3 ans  
Devis travaux: 850.000€  
Durée des travaux: 12 mois (septembre 2010 - septembre 2011)  
Ouverture: le 15 septembre 2011



### Inscriptions:

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans la crèche, veuillez vous adresser au guichet communal, ou bien téléphoner au numéro 39 01 33-1.





## Botzaktioun 2011 (19.03.2011)



L'administration communale remercie tous les participants de le « Botzaktioun » annuelle, organisée par la commission de l'environnement.

## Présentation de la brochure du sentier «MIRADOR» (02.05.2011)



Photos: Coryse Müller

Le « MIRADOR » est un sentier de découverte transfrontalier entre Steinfort et Eischen (voir bulletins antérieurs).

Le 2 mai 2011 a eu lieu la présentation officielle de la brochure française.

Promenade dans les communes et forêts de Hobscheid et Steinfort, et visite de l'ancienne abbaye de Clairefontaine.

[La brochure est disponible au guichet communal, ou téléchargeable sur notre site Internet.](#)



Guy Pettinger, Raymond Biren, Jean Erasmy, Serge Hoffmann,  
Bourgm. Steinfort Bourgm. Arlon Directeur Eaux et Forêts Bourgm. Hobscheid



## Place / Parking - Salle Union à Hobscheid (08.04.2011)



Maître de l'ouvrage: Administration communale de Hobscheid

Conception : Bureau d'architecture Marc Dieschbourg

Programme de construction:

Aménagement d'une place centrale du village de Hobscheid, place intime, protégée du trafic, entourée de bâtiments publics (crèche, école préscolaire et centres culturels, aire de jeux,...)

Redressement et agrandissement du parking avec maintenant 51 places de stationnement (plus 15 emplacements par rapport à la situation antérieure)

Nouvel éclairage public

Nouvelles plantations (dont notamment 11 arbres)

Mesures de sécurité (proximité de l'école précoce et préscolaire et de la nouvelle crèche)

Coût: 200.000€

Durée des travaux: septembre 2010 - mars 2011 (+/- 6 mois)



Plantation par les enfants des classes de l'enseignement précoce d'un arbre.





## Rue de la Gare à Eischen (02.05.2011)



Maître de l'ouvrage: Administration communale de Hobscheid

Conception : Bureau d'ingénieurs Luxplan SA

Suivi des travaux : Bureau d'ingénieurs Luxplan SA et Service Technique Communal

Projet réalisé en 2 phases – longueur totale: 420m

Phase 1 : Croisement rue de la gare / chemin rural «Vor dem Berg» jusqu'au restaurant «Bei den Zwillingen»  
pose nouvelle canalisation, déconnexion des eaux de source/drainage de la canalisation eaux usées,  
renouvellement du revêtement des trottoirs, renouvellement de la couche de roulement de la chaussée

Phase 2 : Croisement rue de la Gare/rue de Steinfort jusqu'au restaurant « Bei den Zwillingen »  
aménagement d'un trottoir, nouvelle couche de roulement de la chaussée, installation d'une main courante

Coût: 295.000€

Durée des travaux:

phase 1: juin 2010 - octobre 2010 (+/- 5 mois)

phase 2: novembre 2010 - avril 2011 (3 mois de travaux réels (intempéries))

En total, durée réelle des travaux: 8 mois



## Inauguration de matériel d'intervention (18.05.2011)



### Coopération régionale des services de secours Inauguration de matériel d'intervention

Dans le cadre de la coopération régionale des services de secours des communes de Hobscheid, Koerich, Septfontaines et Steinfort, du matériel d'intervention a été acquis afin de solidifier encore davantage la bonne collaboration, ceci avant toute autre chose afin d'améliorer encore plus la sécurité de habitants de nos communes.

#### Il s'agit du matériel suivant:

##### Tentes PMA «Poste Médical Avancé»

Coût: 35.000€, acquisition par les communes de Hobscheid, Koerich et Steinfort. Les tentes sont équipés de brancards et d'un dispositif pour traitement à l'oxygène des patients (p.ex. intoxications,...) mais aussi d'autres équipements de premiers secours. Elles sont destinées à accueillir un nombre important de patients en même temps lors d'incidents de grande envergure. L'avantage du modèle acquis est celui que les tentes peuvent être mises en place de façon facile et rapide moyennant un système de gonflage par air comprimée.

##### GW-L (Gerätewagen-Logistik)

Coût: 60.000€ (véhicule + équipements), acquisition par la commune de Hobscheid. Le véhicule servira comme outil de transport de matériel, notamment pour le transport des 2 tentes «PMA» inaugurés à la même occasion.

En date du 18.05.2011, le matériel acheté, d'un coût total de 95.000€ a été inauguré en présence des représentants des communes concernées et du directeur de l'Administration des Services de Secours, Monsieur Michel Feider.





## Inauguration Rue Bickeltchen (09.06.2011)



Maître de l'ouvrage: Administration communale de Hobscheid  
Conception : Administration de la Gestion de L'Eau (AGE)  
Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA)

But des mesures:

pas seulement redressement de la chaussée mais aussi mesure hydraulique !

évacuation des eaux pluviales dans le but d'obtenir une certaine diminution du risque d'inondation pour les maisons en aval du projet (notamment Follmillen),

redressement de la voirie (détérioration par les eaux superficielles) et création d'une rigole pour évacuer les eaux (aussi diminution du risque de glisse pendant la saison froide).

Projet réalisé en 2 volets

Volet 1: Reprofilage et enduisage de la voirie (en collaboration avec l'ASTA)

Longueur: +/- 600m

Coût suivant devis 49.000€ ttc

Subside 30% ASTA : 14.700€

Volet 2: Déconnexion et évacuation des eaux claires (en collaboration avec l'AGE)

+/- 150 m canalisation (DN300/DN400)

+/- 130 m rigole en «Rasengitter»

Coût suivant devis 77.625€ ttc

Subside 50% AGE: 38.812,50€

Durée des travaux: début février 2011 - mi-mai 2011 (+/- 3,5 mois)



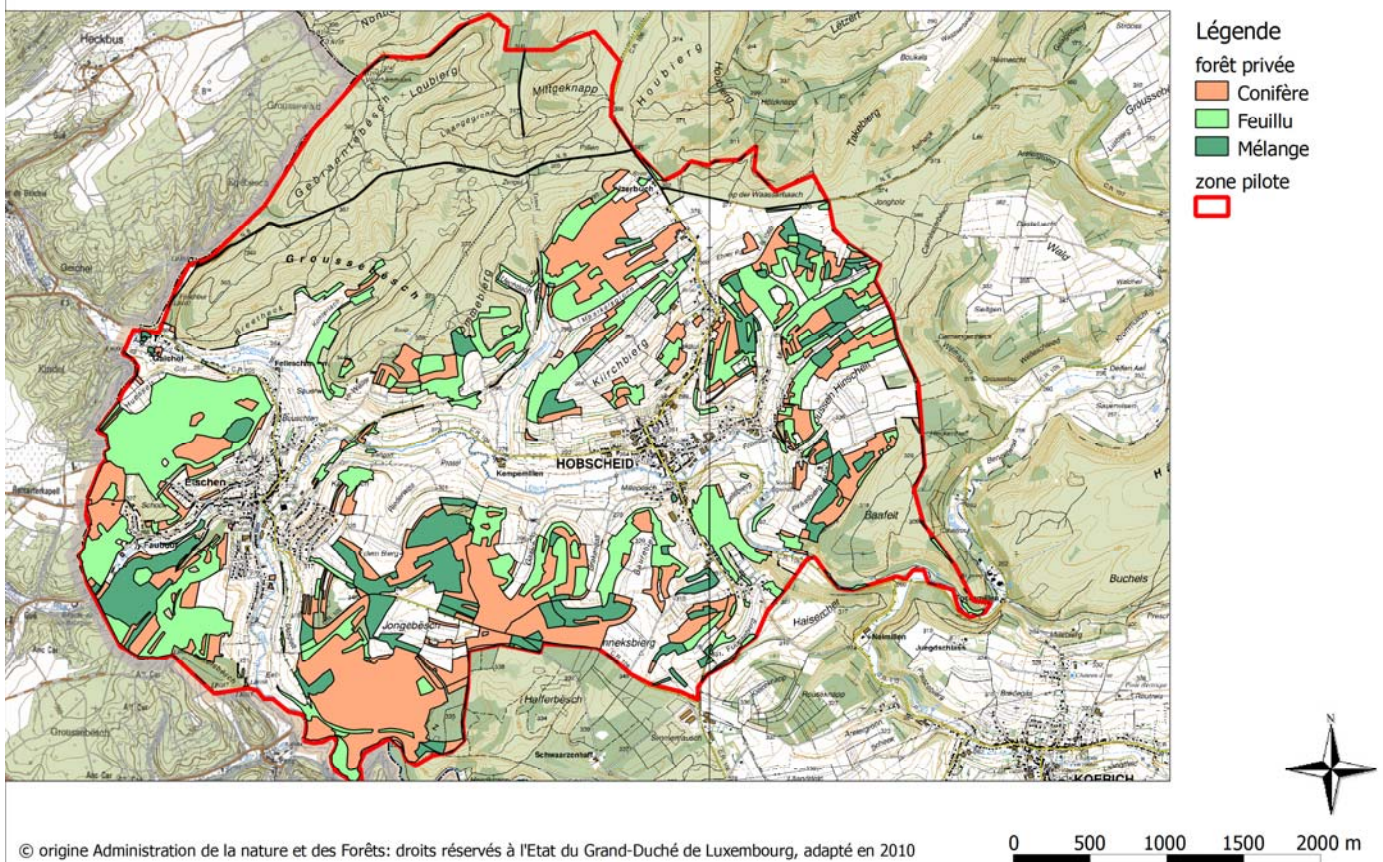
# Waldbesitzermobilisierung in der Gemeinde Hobscheid

## Pilotzone Hobscheid : Eine erste Bilanz

Im Frühjahr dieses Jahres startete der Lëtzebuurger Privatbësch nach Absprache mit dem Schöffenrat der Gemeinde Hobscheid im Rahmen des Interreg IVA Projektes das Pilotprojekt „Waldbesitzermobilisierung“. Ziel des Projektes ist es, insbesondere Kleinwaldbesitzer wieder an ihren Wald heranzuführen und ihnen Mittel und Wege zu einer erfolgreichen Bewirtschaftung ihres Waldes aufzuzeigen. Nach den Projekten Hachiville und Tadler ist Hobscheid das dritte Projektgebiet. Aufgabe des Lëtzebuurger Privatbësch ist es die Waldbesitzer zu einer langfristigen Bewirtschaftung ihres Waldes zu motivieren.

Gekennzeichnet durch eine hohe Kleinstparzellierung, hohe Privatwaldanteile sowie teils erhebliche Pflegerückstände bot sich dieses Waldgebiet als Projektgebiet an, wie uns folgende Zahlen belegen: 547,6 ha sind Privatwald, 405 Waldparzellen sind in Privathand und die durchschnittliche Parzellengröße liegt bei 1,35 ha.

### Taux des forêts privées dans la zonepilote de Hobscheid



Die Mobilisierung erfolgte in drei wesentlichen Teilphasen: Erfassen-Ansprache-Betreuen! Die Erfassung der Waldbesitzer erfolgte in Zusammenarbeit mit der Gemeinde Hobscheid. Die Gemeinde identifizierte alle Privatwaldbesitzer und recherchierte deren Kontaktdaten. Um das Datenschutzgesetz nicht zu verletzen, erfolgte die Ansprache der Waldbesitzer per Brief, welcher von der Gemeinde verschickt wurde. Mit Hilfe des Briefes wurden die Waldbesitzer über das Projekt informiert. Desweiteren konnten sie Informationen zu Ihrer Motivation an der Waldbewirtschaftung angeben. Im Rahmen eines Informationsabends wurde das Projekt im Detail vorgestellt. Daraufhin meldeten sich zahlreiche Waldbesitzer für eine kostenlose forstliche Beratung sowie für das Auffinden Ihrer Waldparzellen. Zusätzlich wurden Waldbegehungen mit den Waldbesitzern vereinbart. Dabei galt es die Zustände der Wälder zusammen mit den Besitzern zu beurteilen und mögliche Pflegeingriffe zu diskutieren.

Während der Mobilisierungsphase stellte der Lëtzebuurger Privatbësch fest, dass viele der Waldbesitzer den Bezug zu Ihrem Wald und dessen Bewirtschaftung verloren haben. Dies resultiert vor allem aus der Tatsache, dass ein Großteil der Besitzer über Erbschaft zu ihren Wäldern gelangt sind und somit unvorbereitet Waldbesitzer geworden sind. Es konnte auch festgestellt werden, dass viele Waldbesitzer über das Mobilisierungsprojekt und die





Regiowood bei Vermessungsarbeiten

angebotene Hilfe erfreut waren und durch dieses Projekt wieder an ihre Wälder herangeführt wurden und das Interesse an der Waldbewirtschaftung wieder neu entdeckt haben.

Gerade in den Buchenwäldern ist es für die Besitzer nicht immer einfach die Parzellengrenzen aufzufinden. Dank des Interreg IVA Regiowood kann der Lëtzebuenger Privatbesch den Waldbesitzern in solchen Fällen helfen. Anhand von Luftbildern, GPS und einem Distanzmessgerät gelingt es bis dato immer die Bewirtschaftungsgrenze zu ermitteln.

Sind auch Sie Waldbesitzer in der Gemeinde Hobscheid und würden gerne von einer kostenlosen Beratung profitieren oder benötigen Sie Hilfe beim Auffinden Ihrer Waldparzellen, dann melden Sie sich beim Lëtzebuenger Privatbesch unter: 89 95 65 68 oder 89 95 65 66.

Weitere Infos unter [www.privatbesch.lu](http://www.privatbesch.lu)

Programme cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche  
et du Développement rural

L'Union européenne investit dans votre avenir



# Invitation

Le syndicat MINETT-KOMPOST vous invite à sa

## «PORTE OUVERTE» de la nouvelle installation de méthanisation

**samedi le 17 septembre 2011**

de 10:00 à 17:00 heures sur le site du centre de compostage à Mondercange

Des grillades et des boissons seront offertes.

Animation pour enfants

Participation d'un Euro par consommation au profit  
de «natur & émwelt»

**Nous nous réjouissons de votre visite!**

Vous pouvez accéder au centre de compostage Minett-Kompost par la zone industrielle «Um Monkeler» Esch/Schifflange

[www.minett-kompost.lu](http://www.minett-kompost.lu)

## Inauguration Office Social Régional de Steinfort (19.05.2011)



Comme annoncé dans un bulletin antérieur, les communes de Garnich, Hobscheid, Koerich, Septfontaines et Steinfort ont décidé de se regrouper en un office social commun dénommé « Office social régional de Steinfort » (en application de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, entrée en vigueur le 1er janvier 2011).

La commune de Steinfort a été désignée comme commune-siège.

Le 19 mai 2011, l'office social a été officiellement inauguré.

Le conseil d'administration de l'Office social régional est composé de représentants des différentes communes-membres:

- Madame Mely STEINBACH (présidente) - Commune de Septfontaines
- Madame Marianne DUBLIN-FELTEN - Commune de Steinfort
- Monsieur Jules BARNIG - Commune de Garnich
- Monsieur Jean WIRION - Commune de Koerich
- Monsieur Willy ZIMMER - Commune de Hobscheid

Dans ses tâches journalières le conseil d'administration est soutenu par:

- Madame Peggy BAULER
- Monsieur Nico BONTEMPS (receveur) et
- Monsieur Paul REISER (secrétaire)

L'établissement et le suivi des dossiers sociaux est confiée à:

- Madame Muriel SIRAUT (assistante sociale) et
- Madame Sophie GALLIEN (assistante sociale)

**Contact:** Office Social Régional de Steinfort  
1, rue de l'Hôpital  
L-8423 STEINFORT

Tél: 26 30 56 - 38 / Fax: 26 30 56 - 37

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de: 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30





# Impressions des activités de vacances de la Maison Relais



Impressions des  
activités de vacances

Hiver 2010/2011

Été 2011



## Remise de chèque (10.02.2011)

1000€ pour l'Association Haerzkrank Kanner,  
recettes des fêtes d'été et de Noël.



Photo: Albert Metzger

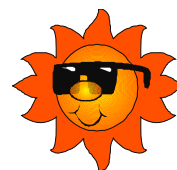


# Manifestationenskalenner vu Juli bis Dezember 2011

## Offréiert vum Syndicat d'Initiative Äischen

### August

Sa 06	Kiirmesbal ( Ni Doheem)	MSC Äischen
Sa 06	Kiirmesconcert	Harmonie Äischen
So 07	Hämmelsmarsch	Harmonie Äischen
Do 11	Coupe Pierre van Hoof	Alliance Äischdall
Fr 12	Coupe Pierre van Hoof	Alliance Äischdall
Sa 14	Coupe Pierre van Hoof	Alliance Äischdall
So 14	18h00, Mass mat Seene vum Wësch	Œuvres Paroissiales
So 21	Aal Trakterstreffen	MSC Äischen
Me – Fr (CDJ)	Deutsche Fussballschule	Alliance Äischdall
Fr 26	08h30, Rousekranzgebiet 19h00 Pilgermass	Œuvres Paroissiales Œuvres Paroissiales



### September

So 11	FLOUMAART „Bei der Sportshall“ zu Eischen	Syndicat d'Initiative
Sa 17	Grouss Wallfahrt matt Lichterprëssioun an Mass	Œuvres Paroissiales
Fr 30	18h30, Rousekranzgebiet 19h00, Pilgermass	Œuvres Paroissiales

### Oktober

Do 13	Generalversammlung	Elterevereenegung Äischen
Do 20	Mettegiessen	Amiperas Äischen
Fr 28	Halloweencup	Alliance Äischdall(CDJ)
Mo 31	Halloweenparty	Pompjeeën Äischen



### November

Sa 05	Bauerenowend (Ni Doheem)	MSC Äischen
Sa 19	Caecilienconcert	Harmonie Eischen
Me 23	Gibiersowend	Syndicat d'Initiative
Sa 26	Emfank vum Kleeschen	Elterevereenegung Äischen
So 27	Familijentreff am Centre Culturel zu Eischen	Foyer de la Femme

### Dezember

Sa 03	Krëschtmaart	Elterevereenegung Äischen
So 04	Wëldiessen zu Habscht	Alliance Aischdall
De15	Krëschtfeier	Amiperas Äischen



# Manifestationskalender vu Juli bis Dezember 2011

## Offréiert vun der Entente Habscht

### August - Karschnatz

Me 15.08.2011 Äischdall Trail Aischdall-Leefer

### September - Hierschtmount

Sa 03.09.2011 Ausflug Blankenberge Dèi Jonk vun Geschter  
So 18.09.2011 Seniorefeier mat Kaffiskränzchen Dèi Jonk vun Geschter  
Fr 23.09.2011 Generalversammlung Harmonie  
Mullefest Dèi Jonk vun Geschter

### Oktober - Weinmount

So 02.10.2011 Pappendag  
So 02.10.2011 Hobby Maart mat Familjendaag Foyer de la Femme  
Sa 15.10.2011 Oktoberbal Harmonie  
De 18.10.2011 Kaffiskränzchen Dèi Jonk vun Geschter  
So 23.10.2011 Thé Dansant Gaart an Heem

### November - Allerhelljemount

De 01.11.2011 Allerhellgendag  
So 13.11.2011 Mass Cäcilendag Harmonie  
De 15.11.2011 Kaffiskränzchen Dèi Jonk vun Geschter  
Sa 26.11.2011 Niklosfeier Eltereverenigung  
So 27.11.2011 Adventsfeier Chorale ste Cecile

### Dezember - Chrëschtmount

Fr 02.12.2011 Excursion Krëschtmaart Foyer de la Femme  
Fr 02.12.2011 Generalversammlung L.C.G.B.  
Sa 03.12.2011 Theater Theateréquipe  
Fr 09.12.2011 Theater Theateréquipe  
Sa 10.12.2011 Theater Theateréquipe  
So 11.12.2011 Krëschtfeier mat Kaffiskränzchen Dèi Jonk vun Geschter  
So 17.12.2011 Concert Käerzenowend Harmonie



# Nationalfeierdaag Äischen (23.06.2011)







Merci à toutes celles et à tous ceux qui participent chaque année à la célébration de la fête nationale.



# Inauguration de l'École Centrale „Vir Wëller“ (27.05.2011)



**27 mai 2011:**  
Inauguration officielle de l'école centrale "Vir Wëller", en présence de Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres



Maître de l'ouvrage: Administration communale de Hobscheid  
Conception : Bureau d'architecture Marc Dieschbourg

Durée des travaux: novembre 2008 – mai 2011

Les chiffres:

- Coût des travaux : 9.500.000€
- Subsidés «Enseignement» : 3.660.000€
- Subsidés «Famille » pour le volet Maison Relais : 940.000€
- Capacité de l'école primaire (cycle 2-4) 18 salles de classe : actuellement 200 élèves
- Capacité de la Maison Relais : 150 enfants
- Salles spéciales: Salle de Multimédia, d'informatique, d'évaluation, de bricolage, bibliothèque, bureaux
- Logement de service



Le projet intègre de façon ludique les contraintes fonctionnelles et les caractéristiques inhérentes au terrain choisi.

Le projet se situe pleinement dans le développement durable par :

- son implantation respectueuse du terrain ;
- sa bonne isolation, son orientation et l'utilisation rationnelle de l'énergie renouvelable ;
- l'emploi de matériaux écologiques ;
- le concept écologique des alentours et l'entretien extensif des plantations.





**26 mai 2011:**  
Accueil des enfants, parents et enseignants





# BULLETIN SCOLAIRE

## L'EDUCATION PRÉCOCE ET PRÉSCOLAIRE (Cycle 1)

### 1) L'EDUCATION PRECOCE (cycle 1 - précoce)

L'éducation précoce est le point d'entrée de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans, il peut s'inscrire au précoce.

Cependant, l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

La rentrée des classes est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le jeudi, 15 septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2011-12, deux classes d'éducation précoce fonctionnent avec les **titulaires** suivants:

Précoce 2011-2012		
Titulaire	Educatrice	Effectif (*)
Tania Muller	Danie Koepp	19
Nadine Strasser	Martine Welter	20
	<b>TOTAL:</b>	<b>39</b>



Les enfants sont admis au début de chaque trimestre.

Condition d'admissibilité: l'enfant doit avoir atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre.

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 <sup>er</sup> trimestre 2011-2012	15 septembre 2011	01 septembre 2007 - 31 août 2008
2 <sup>e</sup> trimestre 2011-2012	02 janvier 2012	01 septembre 2008 - 01 janvier 2009
3 <sup>e</sup> trimestre 2011-2012	16 avril 2012	02 janvier 2009 - 15 avril 2009

Les enfants fréquentent les classes d'éducation précoce selon l'**horaire** indiqué ci-dessous.

Les inscriptions se font entre 4 et 8 pages. Un minimum de 4 pages est prévu par la loi.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b> (08.00-11.45)	X	X	X	X	X
<b>Après-midi</b> (14.00-15.55)	X		X		X

L'expérience, acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes, a montré que l'admission d'enfants au 3<sup>ème</sup> trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants. Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

**A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.**

Les formulaires d'inscription sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, ou téléchargeables sur [www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu).

L'administration communale se réserve le droit de modifier les inscriptions en fonction des demandes et des effectifs maxima par classe.

## 2) L'EDUCATION PRESCOLAIRE (Cycles 1.1. et 1.2.)



L'éducation préscolaire comprend 2 années d'études et s'adresse aux enfants âgés de 4 ans au 1<sup>er</sup> septembre précédant le début de l'année scolaire. L'enseignement préscolaire est obligatoire.

**Rentrée des classes : jeudi, 15 septembre 2011**

### Horaire et Accueil des élèves

L'horaire pour les classes d'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. Il n'y a pas de classe les samedis. Les enfants sont admis au plus tôt à 07.50 et au plus tard à 09.00 heures. Le personnel enseignant est présent dès 07.50 heures et assure un accueil jusqu'au début des classes à 08.00 heures.

### Répartition des classes

L'éducation préscolaire fonctionne avec quatre classes avec les titulaires suivants (voir tableau à côté).

Institutrice	Nombre Enfants
MULLER Béatrice	17
OBERTIN Michèle	16
THILLMANY Nathalie	16
WAGNER Sylvie	17
<b>TOTAL:</b>	<b>66</b>





# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Cycles 2-4)

Tout enfant qui, avant le 1<sup>er</sup> septembre précédant le début de l'année scolaire, atteint l'âge de 6 ans révolus doit obligatoirement suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études.

Les manuels scolaires sont financés par le budget communal et mis à disposition des élèves.

**La rentrée des classes est le jeudi, 15 septembre 2011.**

## Répartition des classes primaires

L'enseignement primaire en 2011-2012 comprend 13 classes réparties comme suit :



Année	Nombre de classes	Total des élèves
1 (cycle 2.1)	2	32
2 (cycle 2.2)	2	28
3 (cycle 3.1)	2	28
4 (cycle 3.2)	2	29
5 (cycle 4.1)	2	33
6 (cycle 4.2)	3	41
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>191</b>

## Les classes:

2010-2011		→	2011-2012		
Titulaire	Cycle		Titulaire	Cycle	Effectif (*)
			Tessy Hansen	2.1	16
			Mandy Soisson	2.1	16
Henri Bertemes	2.1		Véronique Biber	2.2	13
Christine Steinmetz	2.1		Christine Steinmetz	2.2	15
Mandy Soisson	2.2		Alphonse Simon	3.1	14
Mike Steichen	2.2		Joëlle Nennig	3.1	14
Marie-Anne Ensch	3.1		Marie-Anne Ensch	3.2	14
Alphonse Simon	3.1		Laurent Theis	3.2	15
Joëlle Nennig	3.2		Steve Peter	4.1	15
Tessy Hansen	3.2		Manon Weis	4.1	18
Annette Wagner	4.1		Annette Wagner / Henri Bertemes	4.2	13
Corinne Spoden	4.1		Corinne Spoden	4.2	14
André Bosseler	4.1		André Bosseler	4.2	14

(\*) effectif connu en août 2011

## Nouvel horaire par rapport à l'année précédente:

Les classes débutent à 7<sup>55</sup> heures et durent jusqu'à 12<sup>00</sup> heures.

L'après-midi (lundi, mercredi, vendredi) les cours débutent à 13<sup>55</sup> heures et se terminent à 15<sup>45</sup> heures.

Il n'y a pas de classe les samedis.

## Effectif total:

Année	élèves
Précoce	39
Pré-scolaire	66
Primaire	191
<b>TOTAL</b>	<b>296</b>

## Surveillance des écoliers

La surveillance des écoliers, 10 minutes avant les débuts des classes, pendant les récréations ainsi que vers les bus scolaires, est assurée par les enseignants suivant un roulement journalier. Ce plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.



## Cours d'Appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

Comme en 2010-2011, la majorité des cours d'appui sont assurés par Mme Guirsch-Roeder Nadine. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs (54 heures d'appui pédagogiques annuelles).

## Instruction religieuse et Education morale et sociale

Pour des raisons d'organisation les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus les autres intervenants du cycle respectif.

## Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes.

Pour l'année scolaire 2011-2012, ces intervenants sont: Nadine Guirsch-Roeder, Manon Reichert et Mike Steichen (enseignants brevetés), ainsi que Diane Müller, Anita Schartz-Mannes (chargés de cours) et Mariette Mreches-Toussaint (remplaçante).

## Réunion d'information avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).



## Consultations pour parents

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.



# QUELQUES RÈGLES À OBSERVER

## Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants, que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit.
- Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

## Politesse et obéissance

Dans le passé, des situations se sont parfois produites lors desquelles certains enfants se sont comportés de façon impolie soit envers le personnel enseignant, soit envers le personnel encadrant de la Maison Relais, soit envers le personnel accompagnant les enfants dans le bus.

Il est rappelé que même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

## Utilisation du portable

L'utilisation des téléphones portables est strictement défendue à l'intérieur des bâtiments scolaires, de la Maison Relais et du bus scolaire.

## Absences

Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Cela est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou préscolaire.

- Les absences doivent être justifiées dans les huit jours.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.
- Des dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées, à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:
  - ◇ par l'instituteur ou l'institutrice, pour une journée ou partie d'une journée;
  - ◇ au-delà d'une journée, une demande motivée doit être adressée au président du comité d'école, qui la transfère à l'Inspecteur Scolaire.
- En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation Nationale.

# MAISON RELAIS : ACCUEIL EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE, RESTAURATION SCOLAIRE

## 1) SERVICES OFFERTS DANS LA MAISON RELAIS

- Maison Relais dans bâtiment scolaire à **Hobscheid** : Pour les enfants du **précoce** et **préscolaire**
- Maison Relais dans bâtiment scolaire à **Eischen** (Ecole centrale) : Pour les enfants du **primaire**

### A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne **le matin à partir de 7.00 heures**. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis la Maison Relais fonctionne tous les jours **jusqu'à 19.00 heures**.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Les après-midis, les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures au bâtiment scolaire dans la rue Hënneschtgaass.

**Nouveauté: heures d'ouvertures étendues  
de 07.00 à 08.00 et les après midis  
jusqu'à 19.00 heures.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7.00 - 08.00h	7.00 - 08.00h	7.00 - 08.00h	7.00 - 08.00h	7.00 - 08.00h
Midi	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h
Après-midi	16.00 - 19.00h	14.00 - 19.00h	16.00 - 19.00h	14.00 - 19.00h	16.00 - 19.00h

### B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Hënneschtgaass pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (dans la section Raider Online).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de sociétés etc..) ou bien de se retirer pour lire ou se détendre, l'encadrement, respectivement la supervision des enfants étant assuré par le personnel de la Maison Relais.

Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'à 14.00 heures.



## C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Durant les vacances d'été, il fonctionne pendant le mois de juillet et d'août.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.00 heures jusqu'à 19.00h.

## 2) L'INSCRIPTION DANS LA MAISON RELAIS

**A.** Les inscriptions pour le **service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), moyennant un formulaire disponible au secrétariat communal ou téléchargeable du site web de la commune ([www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu)).

Le principe d'une **inscription préalable permettra de mieux organiser le service** et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire disponible sur le site web de la commune.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées au responsable de la maison d'accueil. Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

**B. Restaurant scolaire:** L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 8.30 heures de chaque jour).

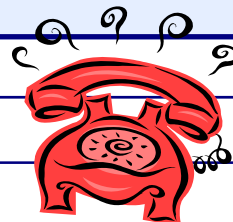
## 3) FACTURATION - LE SYSTÈME DIT DU «CHÈQUE SERVICE ACCUEIL»

Depuis l'entrée en service du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de la Famille avec un tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur [www.chequeservice.lu](http://www.chequeservice.lu)).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal sont valables pour une année. (Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel).

**Important (délais des inscriptions):** L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, **vous devez réinscrire votre enfant** pour l'année 2011-2012, et ceci pour des raisons d'organisation avant le 15 septembre.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais sont disponibles au guichet communal, et téléchargeables sur le site Internet de la commune [www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu).



## Administration Communale

Personnes de contact :

M REISER Paul, secrétaire communal

Tel : 39 01 33-1

M KRIER Pir, rédacteur communal

Fax : 39 01 33-31

Pour vos questions ou problèmes d'ordre administratif, M. Krier se tient à votre disposition. Prière de prendre rendez-vous.

## Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à Hobscheid	Tél. Précoce	26 30 98-21
2b, rue Hënneschtgaass, Hobscheid	Tél. Préscolaire	26 30 98-27
Nouvelle école Primaire « Vir Wëller » à Eischen	Tél:	27 39 66-1
19, rue de Hobscheid, Eischen	Fax:	27 39 66-39
Maison Relais - Mme Tanja Nourissier, éducatrice	Tél Hobscheid:	26 30 98-22
	Tél Eischen:	27 39 66-23
	Fax:	26 30 98-41

## Président du comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

Mademoiselle Tania MULLER (Présidente)	Tél:	26 30 98 21
Madame Mandy SOISSON (Secrétaire)	Fax:	26 30 98 41
Madame Mariette MRECHES-TOUSSAINT (Trésorière)	email:	tania.muller@education.lu
Monsieur Steve PETER (Resp. Plan Réussite Scolaire)		

## Coordinateurs de cycles

- Mademoiselle MULLER Béatrice (cycle 1)
- Madame HANSEN Tessy (cycle 2)
- Madame ENSCH Marie-Anne (cycle 3)
- Madame WEIS Manon (cycle 4)

## Bureau régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch	Tél :	26 32 47-1
Inspecteur: M. Patrick Mergen	Fax :	26 32 47-66

## Ministère de l'Education Nationale

29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg	Tél:	2478-5100
	web:	www.men.lu

## Piscine de Steinfort

Tél:	39 01 34-1
web:	www.piscine-steinfort.lu



Le 21 janvier 2009 ont été votées les 3 lois qui créent le cadre de la nouvelle École fondamentale.

Ensemble, ces trois lois réorganisent les 9 premières années de scolarisation sur le plan pédagogique et organisationnel, dans le but d'une meilleure réussite de tous les élèves. Elles entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2009.

Le principal objectif de la réforme est d'améliorer la réussite en offrant aux enseignants le champ d'action nécessaire pour adapter leur enseignement aux besoins de leurs élèves. Chaque école fondamentale aura désormais la possibilité de différencier son enseignement, de décider et de mettre en œuvre des initiatives propres pour amener ses élèves aux socles de compétences et au-delà.

Les grandes lignes de la mise en œuvre pour l'année scolaire **2009-2010** se résument comme suit:

## Les cycles d'apprentissage

À partir de la rentrée scolaire de septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, seront organisées en **4 cycles d'apprentissage**. Les cycles d'apprentissage remplaceront l'organisation traditionnelle en années scolaires. Le cycle 1 est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les cycles 2, 3 et 4 correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. Les enfants bénéficient ainsi de deux années au lieu d'une pour développer les compétences exigées.

## Les équipes pédagogiques

Dans chaque école, toutes les personnes qui enseignent et qui prennent en charge les élèves des classes d'un même cycle d'apprentissage se concertent et travaillent en équipes. Les équipes pédagogiques se constituent dès que les communes auront arrêté l'organisation scolaire pour 2009-2010. Chaque équipe désigne, parmi ses membres, un coordinateur de cycle.

## Les équipes multi-professionnelles

À partir de 2009-2010, chaque école fondamentale pourra recourir à une équipe multi-professionnelle. Composée de spécialistes (psychomotriciens, pédagogues curatifs, psychologues, etc.), l'équipe multi-professionnelle aide à la prise en charge des enfants qui ont des besoins spécifiques. Le Service de l'Éducation différenciée du ministère s'emploie actuellement à mettre en place les différentes équipes. Les coordonnées des équipes respectives seront communiquées aux écoles dans les prochains mois.

## L'approche par compétences

L'enseignement et l'apprentissage fondés sur les compétences sont au cœur de la réforme. L'approche par compétences sera implémentée progressivement. Les équipes pédagogiques sont invitées, dès 2009-2010, à orienter leur enseignement en langues et en mathématiques aux socles de compétences définis pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental et à créer des situations d'apprentissage qui correspondent à l'approche par compétences.

## Les nouveaux outils d'évaluation

De nouveaux outils d'évaluation sont introduits pour mieux illustrer dans quelle mesure l'élève a développé les compétences visées et quelle progression lui reste à faire. À la fin de chacun des 4 cycles, un bilan de fin de cycle est remis aux élèves et aux parents. Il informe sur les compétences acquises et indique si l'enfant possède les compétences nécessaires pour accéder au cycle suivant. Aux cycles 3 et 4, les bulletins traditionnels sont maintenus en 2009-2010. Les élèves du cycle 2 reçoivent, à la fin de chaque trimestre, un bilan intermédiaire, sans notes chiffrées, qui documente le degré de développement des compétences. La forme définitive du bilan de fin de cycle et du bilan intermédiaire sera arrêtée et communiquée dans les prochaines semaines.

## Le Plan de réussite scolaire

Chaque école établit un plan de réussite scolaire, qui définit les objectifs particuliers qu'elle se fixe pour amener ses élèves à la réussite. Pour répondre aux besoins identifiés dans leur plan, les écoles disposent d'une certaine autonomie. Elles peuvent aménager les horaires officiels, choisir le matériel didactique, modifier le regroupement des enfants, etc. L'année scolaire 2009-2010 sera consacrée aux travaux préparatifs nécessaires à l'élaboration des plans de réussite: les écoles identifieront les besoins de leur population scolaire et définiront les réponses qu'elles envisagent y apporter.

## Les comités d'écoles

Avant le 15 juin 2009, chaque école met en place un comité d'école et désigne son président. Le comité aura pour missions, à partir de l'année prochaine, de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents. En automne, les parents élisent au moins deux représentants qui se concertent avec le comité d'école. Pour des raisons organisationnelles, les premières élections sont organisées par les commissions scolaires des communes.



# CALENDRIER SCOLAIRE 2011/2012

L'année scolaire commence le jeudi 15 septembre 2011 et finit le dimanche 15 juillet 2012.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 29 octobre 2011 et finit le dimanche 6 novembre 2011.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 17 décembre 2011 et finissent le dimanche 1er janvier 2012.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 18 février 2012 et finit le dimanche 26 février 2012.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 31 mars 2012 et finissent le lundi 15 avril 2012.
5. Jour férié légal: le mardi 1er mai 2012.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 17 mai 2012.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 26 mai 2012 et finit le dimanche 3 juin 2012.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le samedi 23 juin 2012.
9. Les vacances d'été commencent le lundi 16 juillet 2012 et finissent le vendredi 14 septembre 2012.

## Remarques:

Les classes chôment le 6 décembre 2011 (St. Nicolas) et le 4 mai 2012 (jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg).

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.

Le lendemain de la 1ère communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

## LES CYCLES

### Ancien système:

Précoce,  
Préscolaire

---

1<sup>re</sup> année primaire  
2<sup>me</sup> année primaire  
3<sup>me</sup> année primaire  
4<sup>me</sup> année primaire  
5<sup>me</sup> année primaire  
6<sup>me</sup> année primaire

### Nouvelle école fondamentale:

Cycle 1 précoce } **Cycle 1**  
Cycle 1.1+1.2 }  

---

Cycle 2.1 } **Cycle 2**  
Cycle 2.2 }  

---

Cycle 3.1 } **Cycle 3**  
Cycle 3.2 }  

---

Cycle 4.1 } **Cycle 4**  
Cycle 4.2 }

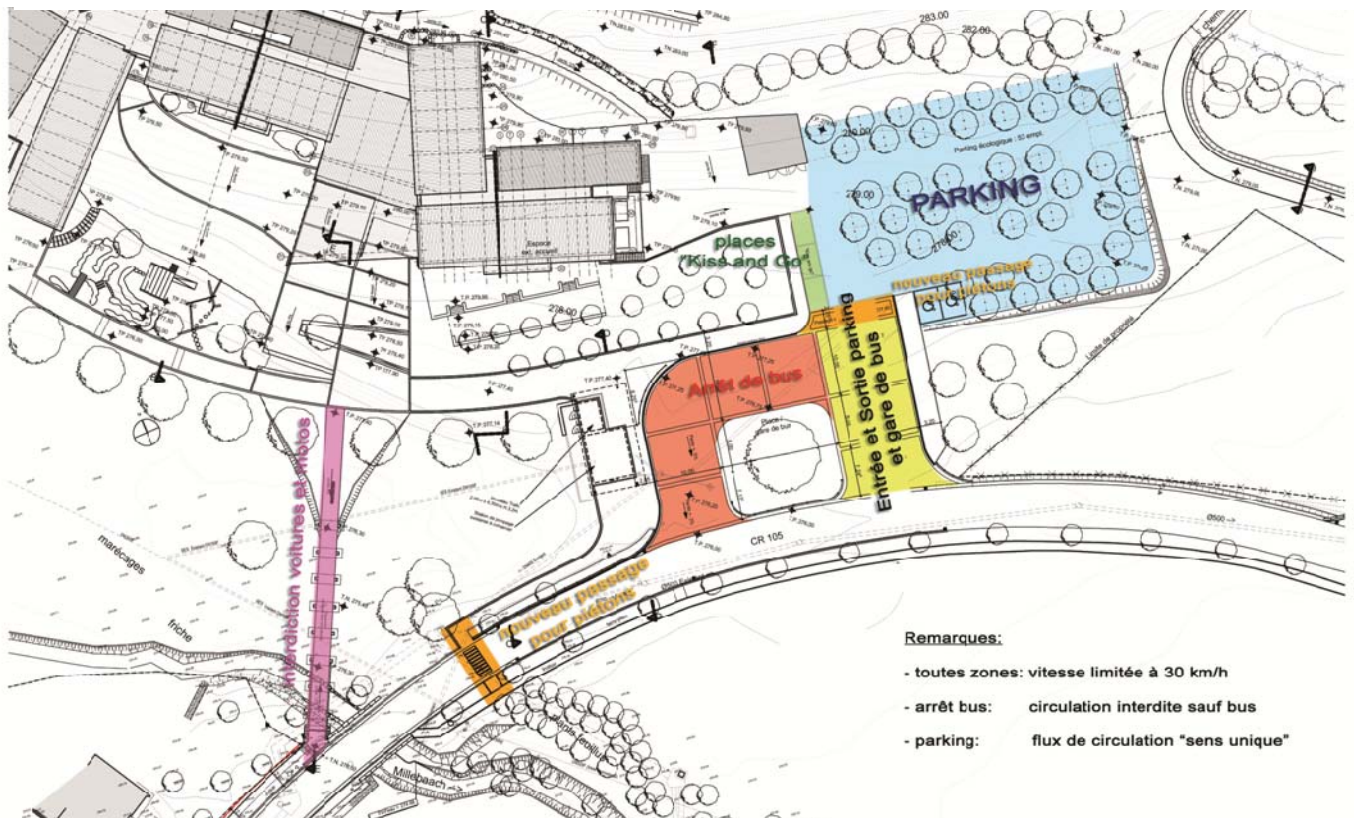




## Règles de circulation sur le parking de l'école centrale

La réglementation de la circulation aux alentours de la nouvelle école (principaux éléments):

- Passage pour piétons, rue de Hobscheid à Eischen près du pont sur le ruisseau «Millebach» marquage dès approbation par les autorités étatiques (dossier en cours)
- Parking réglé en «sens unique» avec 53 places de stationnement dont notamment 2 places pour personnes atteintes d'un handicap
- Emplacements «Kiss and Go» pour permettre la desserte rapide des enfants amenés en voiture privée
- Passage pour piétons entre le parking et l'enceinte de l'école
- Arrêt de bus pour le transport scolaire
- Vitesse limitée à 30 km/h sur toutes les surfaces carrossables
- L'accès à la passerelle (en bois) sur la Millebach est réservée aux piétons et cyclistes et interdit aux motocycles, cyclomoteurs et véhicules automoteurs.



## Avis de la Police: Rentrée des classes 2011

**“ Attention, enfants sur la voie publique “**

**POLICE**



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits " nouveaux " méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.



## Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

### Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr : s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or : s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible ! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc...). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue : dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



### Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture :

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention : un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



### A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier :

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

## Les enfants, nouveaux piétons sans expérience.

### Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est - à - dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.



- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.

## La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme « ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE ».

Pour la rentrée 2011, la Police assure la sécurité de vos enfants !

### Elle est présente à la fois :

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.



### Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori :


- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée 2011 se passe en toute sécurité !



# TRANSPORT SCOLAIRE 2011-2012

Ligne "Micky Maus"		Arrivée	Départ	Enfants	
	Matin	Hobscheid, Viirstaad	07:39	(Primaire)	
		Hobscheid, Hiehl	07:40	07:41	(Primaire)
		Hobscheid, Préscolaire	07:42	07:43	(Primaire)
		Eischen, Ecole	<b>07:46</b>	07:48	(Primaire)
		Eischen, Place Denn	07:50	07:51	(Préscolaire)
		Hobscheid, Préscolaire	07:58		(Préscolaire)
		Hobscheid, Préscolaire		11:50	(Préscolaire)
		Eischen, Cité Aischdall	11:57	11:58	(Préscolaire)
		Eischen, Place Denn	12:01	12:02	(Préscolaire)
		Eischen, Ecole	12:04	<b>12:06</b>	(Primaire)
	Hobscheid, Préscolaire	12:09	12:10	(Primaire)	
	Hobscheid, Steekaul	12:12	12:13	(Primaire)	
	Hobscheid, Kreuzerbuch	12:14	12:15	(Primaire)	
	Hobscheid, Hiehl	12:20	12:21	(Primaire)	
	Hobscheid, Viirstaad	12:22		(Primaire)	
	Après-Midi	Hobscheid, Viirstaad		13:29	(Primaire)
		Hobscheid, Hiehl	13:30	13:31	(Primaire)
		Hobscheid, Kreuzerbuch	13:36	13:37	(Primaire)
		Hobscheid, Steekaul	13:38	13:39	(Primaire)
		Hobscheid, Préscolaire	13:41	13:42	(Primaire)
Eischen, Ecole		<b>13:45</b>	13:46	(Primaire)	
Eischen, Place Denn		13:48	13:49	(Préscolaire)	
Eischen, Cité Aischdall		13:52	13:53	(Préscolaire)	
Hobscheid, Préscolaire		13:59		(Préscolaire)	
Eischen, Ecole			<b>15:52</b>	(Primaire)	
Hobscheid, Préscolaire	15:56	15:59	(Primaire + Préscolaire)		
Hobscheid, Hiehl	16:01	16:02	(Primaire + Préscolaire)		
Hobscheid, Viirstaad	16:03	16:04	(Primaire + Préscolaire)		
Eischen, Cité Aischdall	16:08	16:09	(Préscolaire)		
Eischen, Place Denn	16:12		(Préscolaire)		




## Heures de classe:

**Hobscheid, Cycle 1:**


08.00 - 11.45 et  
14.00 - 15.55

**Eischen, Cycles 2-4:**

07.55 - 12.00 et  
13.55 - 15.45

Ligne "Goofy"		Arrivée	Départ	Enfants	
	Matin	Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Primaire)	
		Hobscheid, Steekaul	07:41	07:42	(Primaire)
		Hobscheid, Préscolaire	07:44	07:45	(Primaire)
		Eischen, Ecole	<b>07:48</b>		(Primaire)
	Après-Midi	Eischen, Ecole		<b>15:52</b>	(Primaire)
		Hobscheid, Préscolaire	15:56	15:59	(Primaire + Préscolaire)
Hobscheid, Steekaul		16:01	16:02	(Primaire + Préscolaire)	
Hobscheid, Kreuzerbuch	16:03		(Primaire + Préscolaire)		

Ligne "Donald"		Arrivée	Départ	Enfants	
	Matin	Eischen, Cité Aischdall		07:44	(Primaire)
		Eischen, Ecole	<b>07:48</b>		(Primaire)
		Eischen, Ecole		<b>12:06</b>	(Primaire)
		Eischen, Place Denn	12:08	12:10	(Primaire)
		Eischen, Cité Aischdall	12:13		(Primaire)
	Après-Midi	Eischen, Cité Aischdall		13:41	(Primaire)
		Eischen, Place Denn	13:44	13:45	(Primaire)
		Eischen, Ecole	<b>13:48</b>		(Primaire)
		Eischen, Ecole		<b>15:53</b>	(Primaire)
		Eischen, Cité Aischdall	15:56	15:57	(Primaire)

Ligne "Pluto"		Arrivée	Départ	Enfants	
	Matin	Eischen, Place Denn		07:45	(Primaire)
		Eischen, Ecole	<b>07:47</b>		(Primaire)
	Après-Midi	Eischen, Ecole		<b>15:53</b>	(Primaire)
Eischen, Place Denn	15:55			(Primaire)	